

Séance du 27/06/2024

Délibération N°270624/14

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	30
Excusés :	5
Pouvoirs : ...	12
Votants : ...	42
- dont « pour »: ...	42
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le 27 juin 2024 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 21 juin 2024, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS** à **VIELLE TURSAN**.

Présents : Mrs et Mmes, POMIES Claude, LAFFITAU Corinne, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, BARRAUD Danielle, BOP Philippe, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, GOSDA Frédéric, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, LARRAT Nicole, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, LAFARGUE Lionel, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, LABORDE Benoît.

Excusés : BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, MARTIN Didier, BAQUIE Pascal, MARQUE Michel,

Pouvoirs : LAGRAVE Xavier à LAFFITAU Corinne
ASSIBAT Marie à MECHIN Isabelle
BARRAILH-LAFARGUE Vincent à BOP Philippe
MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe
DARRIEUMERLOU Nathalie à POMIES Claude
CAZABAN Yves à MARTI Jérémy
DEHEZ Gérard à BERDOULET Cédric
CASTAING Marie Laurence à DUCONGE Joëlle
CARREAU Pascal à GIJSBERS Lambert
SAINT GERMAIN Dominique à BRETHERS Philippe
MADER Karl à LAFARGUE Vincent
CAMPAGNE Jean Luc à DUFAU Jean Jacques



Objet : Convention de mise à disposition des anciens locaux par le CIAS à la Communauté de Communes à titre gracieux

L'association Diapason a pour but :

- l'achat et l'entretien d'instrument et supports scolaires musicaux en vue d'une location aux élèves de l'école de musique communautaire « Claude Soubiran »
- l'aide financière exceptionnelle en direction des élèves des familles en réelles difficultés

Il est proposé une convention qui règle les modalités de la mise à disposition par l'EPCI à l'association de locaux, d'instruments de musique et de documents pédagogiques en contrepartie des aides apportées aux élèves de l'école de musique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention avec l'association DIAPASON.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHERS

